

DECRET N° 86-492 du 28 Novembre 1986

portant création de charge
de Notaire à PORTO-NOVO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance N° 48/PR/MJL du 29 Août 1968 portant Statut du Notariat ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-507 du 17 Décembre 1984 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le décret 86-490 du 20 Novembre 1986 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 20 Novembre 1986 ;
- SUR proposition du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Novembre 1986,

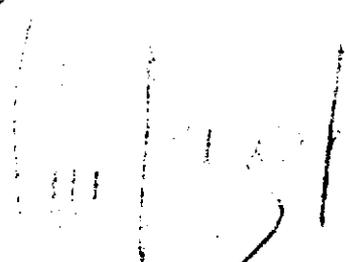
DECRETE :

Article 1er.- Il est créé, à Porto-Novo, une nouvelle charge de Notaire.

.../...

Article 2.- Le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

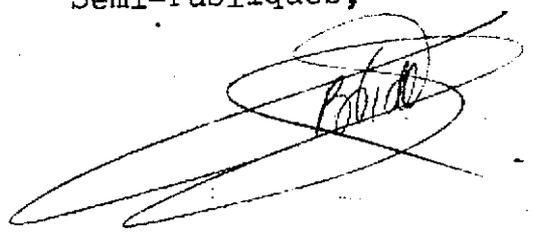
Fait à COTONOU, le 28 Novembre 1986
pour le Président de la République absent,
le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,



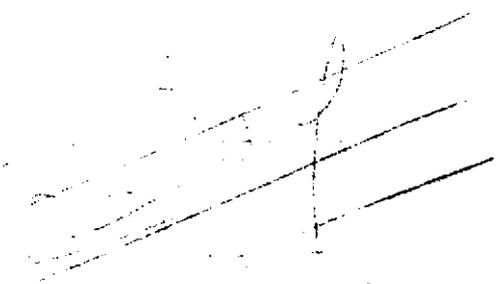
Romain VILON-GUEZO

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Didier DASSI



Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 CPC 2 PPC 2
IGE 3 MJIEPSP 8 MFE 4 autres Ministères 13 CEAP 6 DCCT 1 GCONB 2
SPD 2 Chambre des Notaires 4 Chambre des Huissiers 2 Ordre des
Avocats 2 UNB-FASJEP-ENA 6 BN-DAN 4 DPE-INSAE-BCP 6 DLC 2 ONEPI 1
JORPB 1.-